

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° B 2022/04

OBJET : Autorisation de recrutement d'un CDD pour une durée de 3 mois dans le cadre d'un renfort administratif

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la délibération n° 2021/52 relative à la délégation de pouvoir au bureau en matière de détermination des conditions de recrutements du personnel de l'EPF de la Vendée approuvé par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/78 relative au budget initial 2022 approuvé par le conseil d'administration du 25 novembre 2021 ;

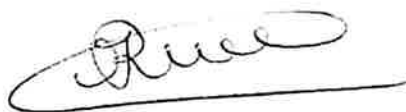
Vu le code du travail ;

Sur proposition du Directeur Général par intérim

Le Bureau autorise :

- autorise le recrutement d'un CDD en renfort administratif pour une durée de 3 mois,
- mandate le Directeur général par intérim pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ce recrutement.

La Vice-Présidente du Bureau



Amélie RIVIERE

Vu et approuvé le 11 MARS 2022

Le Préfet de la Vendée,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée



Anne TAGAND